



## PROGRAMME DE FORMATION

### DDA 11 - L'environnement de la distribution d'assurances et ses évolutions - Le plan d'épargne salariale

#### Les objectifs de la formation sont:

- Être capable de maîtriser l'environnement de la distribution d'assurances et ses évolutions
- Comprendre le plan d'épargne salariale

Publics visé : Salarié en poste , entreprise

Pré-requis : Aucun

#### Moyens Pédagogiques:

**Moyens pédagogiques** : support de cours PDF,,Plateforme en ligne , Échange avec le formateur

**Moyens techniques** : Ordinateur, Cours

**Les compétences et les qualifications des personnes chargées d'assister le(s) bénéficiaire(s):** Le référent pédagogique est la personne chargée de suivre l'apprenant, de l'assister dans son parcours. Il est un guide dans le processus d'enseignement et d'apprentissage personnalisés. Il joue un rôle moteur dans la formation. La qualité du suivi

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



participe au maintien de la motivation de l'apprenant et permet de pallier d'éventuelles difficultés rencontrées par l'apprenant.

**Référent pédagogique et technique** : PITKANITSOS Anthony

accompagnement@evolugo.fr

01 84 80 80 95

Délai de réponse: sous 48 heures

Horaires: Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 19h00

## Evaluation:

**Suivi de l'exécution** : Le candidat sera évalué par un QCM puis une Attestation d'assiduité sera signées

**Sanction** : Une Attestation de formation lui sera délivrée

**Évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation** : Quiz

## Durée et modalités de déroulement:

**Durée totale de la formation** : 15 heures

**Rythme** : en continue

**Modalité de déroulement** : Elearning

**Délai d'accès**: Sous 48 heures

## Accessibilité:

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour tout besoin d'adaptation spécifique (rythme, supports, aménagement des modalités pédagogiques), merci de contacter notre référent handicap (OHAYON Gabriel) à l'adresse suivante: handicap@groupe-academy.com

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



## **Détail du programme de formation:**

### **Module 1 : L'environnement de la distribution d'assurances et ses évolutions**

Chapitre 1 : Les notions générales de l'assurance - Introduction

- Présentation
- Comment est née l'assurance
- Le développement de l'assurance

Chapitre 2 : L'origine et le développement de l'assurance

- L'assurance, des origines à nos jours

Chapitre 3 : Le secteur de l'assurance

- Le domaine de l'assurance

Chapitre 4 : Le rôle social et économique de l'assurance

- Aspect économique et social de l'assurance

Chapitre 5 : Les bases techniques de l'assurance

- Initiation aux techniques d'assurances

Chapitre 6 : Les différentes assurances

- Distinctions
- Les branches de l'assurance

Chapitre 7 : Le cadre juridique de l'assurance

- Le cadre juridique de l'assurance

Chapitre 8 : Le contrat d'assurance

- Fondements du contrat d'assurances
- L'obligation d'information préalable au contrat d'assurance

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- La proposition d'assurance
- La note de couverture et la police d'assurance
- Exécution du contrat d'assurance
- Le principe indemnitaire de l'assurance de dommages
- Autres caractéristiques du contrat d'assurance de dommage
- Le contentieux de l'assurance

#### Chapitre 9 : Les 3 catégories d'organismes assureurs

- Les sociétés d'assurances
- Les mutuelles
- Les institutions de prévoyances (IP)
- Le contrôle des différents organismes d'assurances
- L'agrément des organismes d'assurances
- Règles techniques et financières des organismes d'assurances

#### Chapitre 10 : La distribution d'assurances

- La distribution d'assurance

#### Chapitre 11 : Les distributeurs d'assurances

- Introduction
- Les entreprises d'assurance agissant en qualité
- Les agents généraux d'assurances
- Les courtiers d'assurances
- Les mandataires d'assurances
- Les intermédiaires en assurance européens

#### Chapitre 12 : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement

- Introduction
- Les courtiers en opérations de banque et services de paiement
- Les mandataires exclusifs en opérations de banque et services de paiement

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- Les mandataires non exclusifs en opérations de banque et services de paiement
- Les mandataires d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement
- Les intermédiaires en assurance européens

#### Chapitre 13 : Les intermédiaires "financiers"

- Les conseillers en investissements financiers
- Les agents liés de prestataires de services d'investissements

#### Chapitre 14 : Les intermédiaires du financement participatif

- Introduction
- Les conseillers en investissements participatifs
- Les intermédiaires en financement participatifs

#### Chapitre 15 : Choisir son statut de distributeur

- Un statut de distributeur de plus en plus large
- Des dérogations marginales au statut réglementé
- La distribution, quelle fiscalité

#### Chapitre 16 : Créer son réseau de distribution et de gestion

- Les schémas de distribution
- Les courtiers grossistes
- Les associations de souscription
- Les courtiers gestionnaires
- L'assurance affinitaire

#### Chapitre 17 : Contractualiser avec ses fournisseurs et ses distributeurs

- Comment contractualiser avec ses distributeurs

#### Chapitre 18 : Délocaliser son activité

- La zone UE - EEE - Un marché unique de la distribution d'assurance



- La zone UE-EEE - Un marché unique qui s'ouvre aux intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement
- Les intermédiaires peuvent-ils exercer hors de la zone UE – EEE

Chapitre 19 : Piloter la capacité professionnelle et l'honorabilité de ses collaborateurs

- La capacité professionnelle du réseau de distribution

Quiz Module 1

## **Module 2 : Le plan d'épargne salariale**

Chapitre 1 : L'intéressement

- Introduction
- L'établissement de l'accord d'intéressement
- Contenu et délai de conclusion de l'accord d'intéressement
- Champ d'application de l'accord d'intéressement
- Calcul, répartition et versement de l'intéressement
- La disponibilité des droits et l'accord à l'intéressement
- Le supplément d'intéressement
- Le régime fiscal et social de l'intéressement

Chapitre 2 : La participation

- La participation
- Formule de calcul de la participation

Chapitre 3 : Le plan d'épargne entreprise (PEE)

- Le Plan épargne entreprise (PEE)
- L'alimentation du PEE
- Disponibilité des sommes, gestion financière et actionnariat
- Régime fiscal et social

Chapitre 4 : Le plan d'épargne inter-entreprise (PEI)

- Le plan épargne inter-entreprise (PEI)

L'ACADEMY  
37 Rue Collange 92300 Levallois Perret  
Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A  
SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



## Chapitre 5 : Le compte épargne-temps (CET)

- Le compte épargne-temps (CET)

## Chapitre 6 : Actionnariat

- L'actionnariat

## Chapitre 7 : Indemnités de fin de carrière (IFC)

- L'indemnité de fin de carrière
- Environnement social et fiscal de l'indemnité de fin de carrière
- Le contrat d'assurance IFC

## Chapitre 8 : Restructurations d'entreprises et harmonisation des régimes de retraite et de prévoyance

- Introduction
- Quelques généralités sur les régimes de retraite complémentaire obligatoire
- Quels sont les principes des régimes de retraite complémentaires obligatoires ?
- Comment s'appliquent les régimes de retraites complémentaires obligatoires ?
- Les régimes collectifs de prévoyance complémentaire et de retraite supplémentaire
- Les principes auxquelles obéissent les régimes collectifs de prévoyance complémentaires et de retraite supplémentaire
- L'application des régimes collectifs de prévoyance complémentaire et de retraite supplémentaire

## Chapitre 9 : Restructurations et épargne salariale

- Opérations de restructuration et devenir de l'accord d'intéressement
- Opérations de restructuration et devenir de l'accord de participation
- Opérations de restructuration d'entreprise et plans d'épargne salariale

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



## Chapitre 10 : Aspects propres au lieu de travail

- Les situations possibles
- Les problématiques à appréhender

## Chapitre 11 : Aspects propres à la protection sociale

- La détermination de la loi de Sécurité sociale applicable
- Les coûts
- Les droits et garanties des salariés en mobilité internationale

## Chapitre 12 : Quelles sont les protections mises à disposition par l'entreprise ?

- Introduction
- Une société en France peut-elle prendre en charge un dirigeant ?
- En droit comparé, quelles sont les spécificités du droit anglo-saxon ?
- En quoi le bon usage de la délégation de pouvoir peut-il participer à la protection du chef d'entreprise ?
- La mise en place d'une couverture d'assurance

## Chapitre 13 : Le contrat d'assurance : la seule protection financière possible

- Introduction
- Quelle forme de contrat privilégier ?
- Quelles sont les garanties d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux de base ?
- Quelles sont les extensions de garantie disponibles ?
- Quelles sont les exclusions prévues au contrat ?
- Comment fonctionne le contrat pour s'adapter à l'évolution du risque ?

## Quiz Module 2